

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU \_ 76 rue des Rondeaux \_ 75020 PARIS

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Service ou établissement d'affectation							
	Code établissement _____										
	Nom _____										
	Nom de naissance _____										
	Prénom _____										
	Adresse complète _____										
	Mail _____										
	Téléphone fixe _____										
Téléphone portable _____											
Echelon (ou groupe pour les retraités) _____											
Situation administrative (entourez ci-dessous)											
Prof EPS ou SPORT ou CEPJ titulaire				Agrégé ou CTPS titulaire							
Prof EPS ou SPORT ou CEPJ stagiaire				Agrégé ou CTPS stagiaire							
Prof EPS ou SPORT ou CEPJ contractuel.le											
Disponibilité				Congés (parental...)							

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...								Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefpsu.fr/espace-membre/">https://www.snefpsu.fr/espace-membre/</a>.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefpsu.fr/espace-membre/">https://www.snefpsu.fr/espace-membre/</a>.</p>								<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 06/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>				
									Date et signature _____				

### Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle																
	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA Agri ou ENS classe normale		100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €					
Prof EPS classe normale biamissible				163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €					
Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA Agri hors classe		216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €									
Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA classe exceptionnelle		254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €									
Chargé.e d'Enseignement (CE) classe normale			128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €					
Chargé.e d'Enseignement (CE) hors classe				190 €	201 €	227 €	244 €										
Chargé.e d'Enseignement (CE) classe exceptionnelle		227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €										
Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11					
Agrégé.e ou CTPS classe normale		130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	224 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €					
Agrégé.e ou CTPS hors classe		277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €										
Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11					
Agrégé.e ou CTPS classe exceptionnelle		303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €									
CDI : indice	Inférieur à 436	→	Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502	→	Groupe 6	174 €		Entre 603 et 627	→	Groupe 9	219 €				
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527	→	Groupe 7	183 €		Supérieur à 627	→	Groupe 10	148 €				
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602	→	Groupe 8	192 €									
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service																	
Prof EPS ou SPORT ou CEPJ stagiaire à l'externe				100 €	Maitre Auxiliaire (MA)				&-4	Abonnement Bulletin							
Agrégé.e stagiaire nouvelle enseignant.e				130 €	Contractuel.le (CDD)				44 €	Non syndicables							
Congé parental - disponibilité				46 €	Etudiant.e contractuel.le alternant.e et autre CDD				20 €	Institutions/Associations							
Stagiaire en report de stage				20 €	Congé de formation				102 €	Etudiant.es STAPS							
Stagiaire non reclassé.e : selon échelon de la catégorie d'origine																	
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source												152 €					
Inférieur à 1051 € → Groupe 1				47 €	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2				107 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8							
Entre 1 051 € et 1 300 € →				62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6				122 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9							
Entre 1 301 € et 1 550 € →				77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7				137 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10							
										Supérieur à 3 301 € → groupe 11							

### Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.									
		<p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>									
		<p>Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> <b>76, rue des Rondeaux</b> <b>75020 PARIS</b></p> <p>Ref : cotisation SNEP</p> <p>A :</p> <p>Le :</p> <p>Signature :</p>									
		<p><b>CREDIT D'IMPOT</b></p> <p>Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.</p> <p>Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.</p> <p>Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.</p>									
<input checked="" type="checkbox"/> Paiement récurrent		MERCI DE JOINDRE UN RIB									
NE RIEN INSCRIRE ICI →		<input type="text"/>									

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snefpsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)



## Le paiement par prélèvement automatique : fini les oubliés !

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalement vos prélèvements (effectués le 5 de chaque mois) d'octobre à juin. A la fin de chaque année scolaire, un courrier vous est envoyé pour connaître votre volonté concernant la syndicalisation de l'année suivante



## Le paiement en ligne

Vous pouvez payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU :  
<http://www.snefsu.fr>  
 Rubrique « Adhérer »



## Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin

## Des cotisations pour l'action et la solidarité

Les cotisations syndicales sont un élément indispensable du rapport de force pour obtenir des avancées sociales de demain (retraite à 60 ans, hausse des salaires, baisse des effectifs par classe...). Elles permettent au SNEP-FSU de développer une activité syndicale permanente, d'information et de formation, au plus près des collègues pour faire respecter leurs droits et en obtenir de nouveaux. Elles permettent aussi de renforcer l'action, sur tout le territoire, pour améliorer l'Ecole, le service public du sport scolaire, l'EPS et le sport.

Le SNEP-FSU a fait le choix, comme le point d'indice est gelé, de ne pas augmenter le tarif des cotisations pour 2025/2026. Pourtant, le syndicat est confronté à l'inflation et à la hausse des coûts (transport, énergie...). Il faudra donc augmenter le nombre d'adhésions pour poursuivre notre activité.

Les cotisations syndicales sont les principales ressources financières dont dispose le SNEP-FSU. Nous savons pouvoir compter sur la profession pour renforcer le SNEP-FSU en 2025/2026.

## Adhérer, ça vaut le coût !

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon	C.E EPS Hors Classe 5 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	190€	226 €	227 €
Crédit d'impôts	125 €	149 €	150€
<b>Coût réel de la cotisation syndicale avec crédit d'impôt</b>	<b>65 €</b>	<b>77 €</b>	<b>77 €</b>
Soit, par semaine *	1,25 €	1,48 €	1,48 €

\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.



## Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2025-2026. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€... en ligne sur le site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr) (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris